



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
25 mars 2022

Français
Original : anglais

**Cinquième Programme pour le développement et
l'examen périodique du droit de l'environnement
(Programme de Montevideo V) : au service de
la population et de la planète**
Première réunion mondiale des correspondants nationaux
Nairobi, 6–9 juin 2022*
Point 2 c) de l'ordre du jour**

Questions d'organisation : organisation des travaux

Ordre du jour annoté de la reprise de la première réunion mondiale

Point 1

Ouverture de la réunion

1. La reprise de la première réunion mondiale des correspondants nationaux au titre du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V) sera ouverte le lundi 6 juin 2022 à 15 heures¹.
2. La Directrice de la Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement fera une déclaration liminaire.

Point 2

Questions d'organisation

a) Élection du Bureau

3. Durant la partie en ligne de la première réunion mondiale des correspondants nationaux, qui s'est tenue du 2 au 4 juin 2021, les correspondants nationaux ont élu les membres suivants du Bureau pour la réunion :

* La première réunion mondiale comprend deux parties : une partie en ligne, qui s'est tenue du 2 au 4 juin 2021, et une partie en présentiel, qui se tiendra à Nairobi du 6 au 9 juin 2022. Le rapport de la partie en ligne est reproduite dans le document portant la cote UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/6. L'examen des points suivants de l'ordre du jour a été achevé durant la partie en ligne et ne sera pas rouvert durant la partie en présentiel : élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour (points 2 a) et 2 b) de l'ordre du jour) ; Comité directeur chargé de la mise en œuvre (point 6 de l'ordre du jour).

** UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/1.

¹ Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU+3).

Coprésidents : M. Timothy R. Epp (États-Unis d'Amérique)

M. Marcelo J. Cousillas (Uruguay)

Rapporteuse : Mme Kunzang (Bhoutan)

b) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la première réunion mondiale a été adopté par les correspondants nationaux lors de la partie en ligne de la réunion, qui s'est tenue en juin 2021 (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/1).

c) Organisation des travaux

5. Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la première réunion mondiale est organisée en deux parties. La première partie s'est tenue en ligne du 2 au 4 juin 2021. La deuxième partie se tiendra à Nairobi du 6 au 9 juin 2022, celles et ceux ne pouvant pas y assister en personne ayant la possibilité d'y participer en ligne. À la reprise de la réunion, les Coprésidents inviteront les correspondants nationaux à examiner le projet d'organisation des travaux, qui figure dans l'annexe I du présent document. Comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessous, les correspondants nationaux souhaiteront peut-être reporter l'examen du point 4 c) de l'ordre du jour (Nouvelles questions dans le domaine du droit de l'environnement), afin de permettre l'examen complet du point 4 b) (Domaines prioritaires de mise en œuvre). On trouvera dans l'annexe II du présent document une liste des documents produits pour faciliter les travaux des correspondants nationaux.

Point 3

Correspondants nationaux

6. Le paragraphe 6 a) ix) du Programme V de Montevideo prévoit que le secrétariat tienne à jour une liste des correspondants nationaux. Des informations actualisées sur la désignation des correspondants nationaux au 20 mars 2022 figurent dans le document UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/3/Rev.1.

Point 4

Mise en œuvre du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement

a) État de la mise en œuvre, activités et financement

7. Le paragraphe 6 a) x) du Programme de Montevideo V prévoit que le secrétariat présente tous les deux ans un rapport sur la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme. À la reprise de la réunion, le secrétariat présentera un rapport actualisé décrivant l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme au 20 mars 2022 (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/2/Rev.1). Le rapport comprendra également des informations sur les partenariats et la participation des parties prenantes (point 5 de l'ordre du jour). Les correspondants nationaux seront invités à communiquer au secrétariat des observations sur le rapport.

b) Domaines prioritaires de mise en œuvre

8. Le paragraphe 6 b) i) du Programme de Montevideo V prévoit que les correspondants nationaux recensent les domaines prioritaires de mise en œuvre du Programme. Durant la partie en ligne, le secrétariat a présenté un document (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/4) proposant des domaines prioritaires de mise en œuvre et des modalités et mécanismes connexes susceptibles d'aider les pays. À l'issue de la discussion, les correspondants nationaux sont convenus de concentrer leurs travaux sur les mesures juridiques pour remédier à la crise causée par la pollution de l'air, recensées en tant que domaine prioritaire initial 1 dans l'annexe de ce document, en attendant un examen plus approfondi des domaines prioritaires de mise en œuvre à la reprise de la réunion.

9. Conformément aux orientations fournies par les correspondants nationaux durant la partie en ligne de leur première réunion mondiale, le secrétariat a élaboré un document révisé sur les domaines prioritaires de mise en œuvre, pour examen par les correspondants nationaux à la reprise de la réunion (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/4/Rev.1).

c) Nouvelles questions dans le domaine du droit de l'environnement

10. En raison du temps limité disponible pour la reprise de la réunion et afin de permettre un examen complet du point 4 b) de l'ordre du jour (Domaines prioritaires de mise en œuvre), les correspondants nationaux souhaiteront peut-être reporter l'examen du point 4 c) à leur deuxième réunion mondiale.

Point 5**Partenariats et participation des parties prenantes**

11. Le paragraphe 4 e) du Programme de Montevideo V précise que le Programme favorisera la collaboration et la promotion de partenariats au sein du système des Nations Unies et d'autres entités compétentes, y compris les organisations de la société civile, dans le domaine du droit de l'environnement. Le paragraphe 5 c) prévoit que le Programme et ses activités seront élaborés et mis en œuvre dans le cadre de la coopération, de la coordination ou en partenariat, selon qu'il convient, avec les parties prenantes concernées, en encourageant la participation du public. Le paragraphe 6 a) vi) du Programme dispose que le secrétariat aidera les parties prenantes à participer activement à la mise en œuvre du Programme de Montevideo, tandis que le paragraphe 6 d) prévoit que des universitaires et d'éminents experts spécialistes du droit de l'environnement, les organisations de la société civile intéressées et le secteur privé pourraient être invités à apporter leur assistance au mécanisme de mise en œuvre du Programme de Montevideo V, si approprié et si faisable. À la reprise de la réunion, les correspondants nationaux et les parties prenantes seront invités à faire des observations sur les dispositions relatives aux partenariats et à la participation des parties prenantes aux fins de la mise en œuvre du Programme de Montevideo V, en ciblant les questions énoncées dans le document UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/7 sur les partenariats et la participation des parties prenantes.

Point 6**Comité directeur chargé de la mise en œuvre****a) Désignation du comité directeur chargé de la mise en œuvre**

12. Durant la partie en ligne tenue en juin 2021, conformément au paragraphe 6 c) du Programme de Montevideo V, les correspondants nationaux ont désigné les membres du comité directeur qui siègera jusqu'à la fin de leur deuxième réunion mondiale². Deux membres du comité directeur, M. Md. Ashfaquul Islam Babool (Bangladesh) et Mme Tanja Pucelj-Vidović (Slovénie), ont depuis démissionné. Mme Pucelj-Vidović a été remplacée par Mme Nataša Petrovčič et M. Md. Ashfaquul Islam Babool a été remplacé par M. Mohammad Abdul Wadud Chowdhury.

b) Modalités de travail du comité directeur chargé de la mise en œuvre

13. Conformément au paragraphe 6 c) du Programme de Montevideo V, le secrétariat a élaboré un projet de modalités de travail du comité directeur, qui a été présenté pour examen et adoption éventuelle par les correspondants nationaux durant la partie en ligne (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/5). Les correspondants nationaux ont adopté le projet de modalités de travail, tel qu'il est reproduit dans l'annexe du rapport de la partie en ligne (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/6).

Point 7**Date et lieu de la deuxième réunion mondiale des correspondants nationaux**

14. Compte tenu des problèmes de planification posés par la pandémie de COVID-19, les correspondants nationaux souhaiteront peut-être prier le secrétariat de fixer la date et le lieu de leur deuxième réunion mondiale, en consultation avec le comité directeur chargé de la mise en œuvre, et de leur communiquer la date et le lieu retenus.

² De plus amples informations sur le comité directeur et ses membres sont consultables à l'adresse suivante : <https://leap.unep.org/content/basic-page/steering-committee>.

Point 8

Questions diverses

15. Les correspondants nationaux souhaiteront peut-être examiner toute autre question intéressant leurs travaux.

Point 9

Adoption des textes issus de la réunion

16. Durant la partie en présentiel, les Coprésidents présenteront un résumé de la reprise de la réunion, dont la version finale sera établie par la Rapporteuse avec le concours du secrétariat et distribuée par écrit aux participants. Un rapport formel sur les travaux de la partie en présentiel de la réunion sera établi par le secrétariat et distribué en temps voulu aux participants.

Point 10

Clôture de la réunion

17. Il est prévu que les Coprésidents clôturent la réunion le 9 juin 2022 à 18 heures.

Annexe I

Organisation des travaux

	6 juin 2022	7 juin 2022	8 juin 2022	9 juin 2022
	Des manifestations parallèles auront lieu chaque matin			
Séances plénières 15–18 heures ¹	Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)	Domaines prioritaires de mise en œuvre (point 4 b) de l'ordre du jour) (suite)	Domaines prioritaires de mise en œuvre (point 4 b) de l'ordre du jour) (suite)	Partenariats et participation des parties prenantes (point 5 de l'ordre du jour) (suite)
	Organisation des travaux (point 2 c) de l'ordre du jour)		Partenariats et participation des parties prenantes (point 5 de l'ordre du jour)	Date et lieu de la deuxième réunion mondiale des correspondants nationaux (point 7 de l'ordre du jour)
	Correspondants nationaux (point 3 de l'ordre du jour)			Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)
	État de la mise en œuvre, activités et financement (point 4 a) de l'ordre du jour)			Adoption des textes issus de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)
	Domaines prioritaires de mise en œuvre (point 4 b) de l'ordre du jour)			Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

¹ Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU+3).

Annexe II

Liste des documents

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote des documents</i>	<i>Titre des documents</i>
2 b)	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/1	Ordre du jour provisoire
2 c)	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/1/Add.2	Ordre du jour annoté de la reprise de la première réunion mondiale
3	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/3/Rev.1	Correspondants nationaux
4 a)	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/2/Rev.1	État de la mise en œuvre, activités et financement
4 b)	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/4/Rev.1	Domaines prioritaires de mise en œuvre
5	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/7	Partenariats et participation des parties prenantes
